

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
FLERS	01.03.2023	SG-23.106	1.1	01 MARS 2023
61100	REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC			

## ARRETE

<b>OBJET</b>	<b>MARCHE RELATIF A L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL</b>  <b>DECLARATION SANS SUITE</b>
--------------	--

TD/AR/PCD/JS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2021.235 du 4 octobre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés publics lancés selon une procédure adaptée ou une procédure sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu le Code de la Commande Publique en son article R2185-1 ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée par la Ville de Flers, en vue d'acheter du mobilier pour la rénovation de la salle du conseil ;

Considérant que les besoins du pouvoir adjudicateur ne sont pas suffisamment décrits dans les documents de la consultation ;

Considérant que cette carence du dossier ne permet pas de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant qu'il convient de déclarer la procédure sans suite pour motifs d'intérêt général ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** – Est déclarée sans suite la procédure relative à l'achat de mobilier pour la rénovation de la salle du conseil en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique,

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire de Flers. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à FLERS, le

Le Maire,



Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230301-SG-106-2023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023